

## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de des politiques publiques  
et de l'appui territorial

*Arrêté modificatif n°6 portant composition de la commission locale de l'eau  
du SAGE « Estuaire de la Loire »*

## LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Chevalier de la Légion d'honneur

- VU** le titre Ier du livre II du code de l'environnement et notamment les articles L 212-3 et suivants ;
- VU** le décret 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral 2014/BPUP/046 du 24 septembre 2014 modifié fixant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE «Estuaire de la Loire » ;
- VU** les nouvelles désignations intervenues au sein des collèges des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, et des représentants des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées ;
- CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser certains représentants et dénominations d'entités au regard d'évolutions réglementaires ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : l'arrêté du 24 septembre 2014 susvisé est modifié dans son article 2, ainsi qu'il suit, pour ce qui concerne la composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement de la gestion des eaux Estuaire de la Loire (modifications soulignées) :

#### **I – COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX (46 membres)**

##### **Représentant du Conseil Régional de Bretagne**

M. Thierry BURLOT

##### **Représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire**

M. Maurice PERRION

##### **Représentants du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique**

M. Freddy HERVOCHON

Mme Claire TRAMIER

**Représentant du Conseil départemental de Maine et Loire**

M. Gilles PITON

**Représentant du Conseil Général du Morbihan**

M. Alain GUIHARD

**Représentant de l' Etablissement Public Loire**

M. Laurent GERAULT

**Représentant du Parc naturel régional de Brière**

M. Christian GUIHARD

**Représentants des Maires du département de la Loire-Atlantique**

M. Eric LUCAS

- Maire de Vair-sur-Loire (commune nouvelle)

M. Thierry BRUTUS

- Maire de Paimboeuf

M. Alain BOURGOIN

- Maire de Oudon

M. Serge MOUNIER

- Maire de Thouaré-sur-Loire

M. Yann VINCE

- Adjoint au maire de Rezé

M. Patrick GAVOUYÈRE

- Maire du Pellerin

M. Christian BIGUET

- Maire de Lavau-sur-Loire

Mme Véronique MOYON

- Maire de Crossac

M. Yannick MOREZ

- Maire de Saint-Brévin-les-Pins

Mme Irène GEOFFROY

- Maire de Saint-Michel-Chef-Chef

M. Michel BAHUAUD

- Maire de La Plaine-sur-Mer

Mme Patricia BENBELKACEM

- Maire de Corsept

M. Alain VEY

- Maire de Basse Goulaine

M. Hervé de VILLEPIN

- Maire délégué de Saint-Même-le-Tenu – commune nouvelle de Machecoul-Saint-Même

M. Sylvain SCHERER

- Maire de Frossay

M. Alain RAYMOND

- Maire délégué de Freigné - commune nouvelle de Vallons-de-l'Erdre

**Représentants des Maires du département de Maine et Loire**

M. Jean-Pierre MOREAU

- Maire délégué de Liré – commune nouvelle d'Orée-d'Anjou

M. Dominique AUVRAY

- Adjoint au maire du Marillais

## **Représentants des Maires du département du Morbihan**

Mme Françoise FONMARTY

- Maire de FEREL

## **Représentants des structures intercommunales**

### **Conseil métropolitain de Nantes Métropole**

M. Christian COUTURIER

M. Nicolas MARTIN

Mme Mireille PERNOT

### **Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne de l'Estuaire (CARENE)**

M. François CHÉNEAU

M. Éric PROVOST

### **Communauté de Communes du Pays d'Ancenis**

M. Jean-Pierre BELLEIL

### **Communauté d'agglomération CAP Atlantique**

Mme Chantal BRIÈRE

### **Communauté de communes Erdre et Gèvres**

M. Jean-Yves HENRY

### **Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz**

M. Jean-Pierre LUCAS

M. Claude CAUDAL

### **Communauté de communes Estuaire et Sillon**

M. Guy FRESNEAU

### **Communauté de communes du Sud-Estuaire**

M. Raymond CHARBONNIER

### **Atlantic'Eau**

M. Jean-Pierre GERGAUD

### **Syndicat intercommunal à vocation unique Divatte**

Mme Anne LERAY

### **Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire**

M. Jean Gérard FAVREAU

### **Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais**

M. Thierry AGASSE

### **Syndicat du bassin versant du Brivet**

M. Alain MASSÉ

### **Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturel**

Mme Catherine BASSANI-PILLOT

## **Syndicat mixte Loire et Goulaine**

M. Xavier ZAOUI

### **II – COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉES (26 représentants)**

- 1 représentant de la chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique
- 1 représentant de la chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
- 1 représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire
- 1 représentant de la Fédération des Groupements Maraîchers Nantais
- 1 représentant de la Fédération des vins de Nantes
- 1 représentant du Syndicat des vignerons indépendants nantais
- 1 représentant de l'Association Départementale de drainage et d'irrigation de Loire-Atlantique
- 1 représentant de l'Union des Syndicats des Marais du Sud-Loire
- 1 représentant du Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins (COREPEM)
- 1 représentant de l' Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique
- 1 représentant de la section Régionale de la Conchyliculture Pays de la Loire
- 1 représentant de la Fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- 1 représentant de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- 1 représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire-Atlantique
- 1 représentant de l'association SOS Loire-Vivante
- 1 représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- 1 représentant de la Société pour l'Étude et la Protection de la nature en Bretagne (SEPNB)
- 1 représentant de l'Union Régionale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)
- 1 représentant de l'association UFC Que Choisir

- 1 représentant de l'Union Départementale des Associations de Protection de la Nature, de l'Environnement et du Cadre de Vie de la Loire-Atlantique (UDPN 44)
- 1 représentant de l'Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)
- 1 représentant de l' Association des Industriels Loire Estuaire (AILE)
- 1 représentant de l'Union Maritime Nantes Ports (UMNP)
- 1 représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire
- 1 représentant de l'Union Fluviale et Maritime de l'Ouest (UFMO)
- 1 représentant de EDF - Délégation régionale Pays de la Loire

### **III – COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (17 membres)**

- M. le Préfet Coordonnateur de bassin ou son représentant
- M. le Préfet de la Région des Pays de la Loire ou son représentant
- M. le Préfet de la Loire-Atlantique ou son représentant
- M. le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant
- Un représentant de Voies Navigables de France
- Un représentant du Grand Port Maritime de Nantes – St Nazaire
- Un représentant de l'Office français de la biodiversité
- Un représentant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Un représentant de l'IFREMER
- la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant
- Mme la Déléguée Régionale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant
- Mme le Chef de la MISEB de Loire-Atlantique ou son représentant
- M. le Chef de la MISEN du Maine et Loire ou son représentant
- M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ou son représentant

**ARTICLE 2:** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2014 modifié restent inchangées.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique et le président de la commission locale de l'eau du SAGE « Estuaire de la Loire » sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à tous les membres de la commission locale de l'eau du SAGE « Estuaire de la Loire », publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire et du Morbihan et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 24 JAN. 2020

Le PRÉFET  
pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général

Serge BOULANGER

*Voies et délais de recours*

*En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication*